

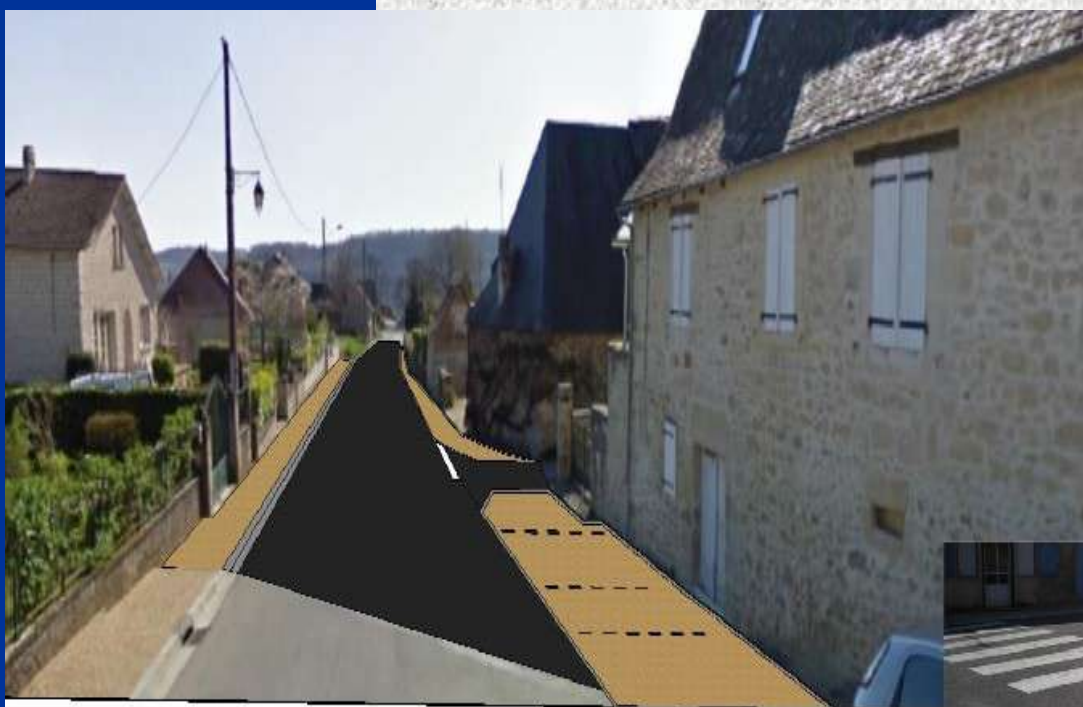
# PEYRIGNAC

*La vie  
De notre commune*



Département de la Dordogne

Commune de PEYRIGNAC



Aménagement de l'avenue en continuité de l'existant

**Bulletin Municipal  
1er semestre 2013**





Spectacle des  
écoles

L'Amicale  
Laique à La  
Palmyre



Marché des  
producteurs



Peyri'Quad  
en Aveyron



Journée Senior Soyez Sport  
(activité marche nordique)

## **DEUX CHANTIERS D'IMPORTANCE EN 2013 : LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ET LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

La vie municipale est de moins en moins un long fleuve tranquille au fil des ans et, de plus en plus, les dossiers délicats prennent le relai des dossiers complexes et vice versa.

L'année 2013 ne déroge pas à la règle avec la fusion de nos trois communautés de communes et la réforme des rythmes scolaires sans parler du reste!

Pour ce qui est du premier dossier, il est rappelé que la fusion doit intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qu'un comité de pilotage a été mis en place pour préparer cette opération et déterminer les compétences qui vont être prises par la future structure. En l'état actuel de nos travaux, en Terrassonnais, nous devrions ajouter à nos compétences actuelles les attributions suivantes :

- Urbanisme, tourisme, Gestion des centres de loisirs, maisons de santé (envisagé) ;
- Sont à l'étude : l'accueil périscolaire, l'enfance et jeunesse, l'entretien des berges et cours d'eau ;
- La compétence "voirie" exercée seulement par le Terrassonnais est à l'examen ;
- Le syndicat de la zone artisanale des Chasselines est englobé dans la communauté de commune.

Le siège de la future communauté est fixé à TERRASSON dans les locaux occupés par Pôle Emploi. Le nom de l'ensemble est "**Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir, THENON, HAUTEFORT**". Le conseil communautaire comprendra 61 membres dont un pour PEYRIGNAC et les autres communes du canton sauf TERRASSON qui comptera 14 membres et PAZAYAC, CONDAT et LA BACHELLERIE avec 2 membres chacune.

Bien que la fusion intervienne au 1<sup>er</sup> Janvier 2014, le conseil communautaire actuel est prolongé jusqu'aux prochaines élections municipales sous la responsabilité du président du Terrassonnais qui est l'ex communauté la plus importante en population. Dans cette période transitoire, le président expédiera les affaires courantes.

S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, rien ne s'opposait à ce que nous la mettions en place à la rentrée 2013 tant il est vrai que les difficultés rencontrées aujourd'hui l'auraient été en 2014 et "qu'il ne faut pas remettre à demain ce que l'on peut faire aujourd'hui".

Ayant obtenu quelques subventions que nous n'aurions pas obtenu en 2014 pour réaliser les travaux et trouvé les bénévoles et personnels pour assurer les activités périscolaires ; il n'était pas décent de laisser le "paquet cadeau" à la prochaine équipe municipale.

Notre organisation telle que relatée ci-après n'est sans doute pas parfaite mais elle a le mérite d'exister et nous n'avons pas de complexes à avoir par rapport à ce qui se fait ailleurs et nous ne remercierons jamais assez ceux qui se dévouent pour assurer les activités périscolaires. Ils ont fait leur ce proverbe africain qui considère "qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant".

Le Maire,  
Serge PEDENON.

## Les Services Communaux

### CANTINE

- repas enfant 2,37 €  
(tarif unique)
- repas adulte 3,00 €

Facturation fin de mois par la mairie

### GARDERIE

- 1,20€ le ticket du matin
- 1,80 € le ticket du soir (incluant le goûter)

1 ticket par présence

La délivrance des tickets s'effectue directement auprès de la garderie.

### PHOTOCOPIES

- 0,20 € la feuille noir et blanc
  - 0,40 € la feuille couleur
- Format A4 et A3

## Les Tarifs Communaux

### La salle municipale

Mode de location	Personnes domiciliées sur la commune	Personnes non domiciliées sur la commune
Week end	130,00 €	200,00 €
Caution	50,00 €	50,00 €

Une attestation d'assurance est exigée à la location.

### Le Colombarium

#### Les Concessions de cimetière

COLOMBARIUM (à perpétuité)		CONCESSION CIMETIERE (à perpétuité)	
350 €	Le box	130 €	Concession simple
		260 €	Concession double

## Les Services Publics

### HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Merci de bien vouloir les respecter...

Tél. : 05 53 50 62 80

Fax. : 05 53 50 66 80

E-mail : [mairie.peyrignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.peyrignac@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-peyrignac.fr](http://www.mairie-peyrignac.fr)

Jours d'ouverture	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h00	13h30 - 17h30
Mardi	FERME	13h30 - 18h30
Mercredi	Permanence Mr Le Maire de 9h00 à 12h00	
Jeudi	FERME	13h30 - 17h30
Vendredi	FERME	13h30 - 17h30
Samedi	Permanence Mr Le Maire de 9h00 à 12h00	

La bibliothèque est ouverte à tous les habitants de la commune gratuitement et aux heures d'ouverture de la mairie





## BUDGET GENERAL 2013 (Prévisionnel)

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Nature	2012	2013	Variation
Charges de caractère général	111 350,00 €	107 850,00 €	-2,82%
Charges de personnel	164 850,00 €	170 000,00 €	+3,12%
Atténuation de produits		995,17 €	
Autres charges de gestion	51 095,00 €	49 420,00 €	-3,30%
Intérêts	19 462,87 €	20 900,00 €	+7,4%
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>346 757,87 €</i>	<i>349 165,17 €</i>	<i>+0,66% (1)</i>
Excédent de fonctionnement	54 546,00 €	80 000,00 € (2)	+47%
<b>TOTAL</b>	<b>401 303,87 €</b>	<b>429 165,17 €</b>	<b>+6,94% (3)</b>

- (1) Les dépenses «réelles» ont été encore cette année bien contenues et n'augmentent que de 0,66 % (+ 2300 €) malgré la hausse inévitable des dépenses salariales de 3% et les intérêts d'emprunt (+ 1500 €) du fait du basculement du prêt de 33 000 € du budget annexe «logements sociaux» vers le budget général. Les principaux chapitres de dépenses courantes ont diminué en contrepartie de 2,82% et de 3,3%.
- (2) L'excédent de fonctionnement prévisionnel est de 80 000 € (23% des dépenses réelles) contre 54 546 € en 2012 (+ 47%) ce qui permet de financer les investissements de l'exercice à dûe concurrence. Dans la réalité, grâce aux économies supplémentaires réalisées en cours d'année, l'objectif est d'atteindre un excédent de l'ordre de 90 000 €.
- (3) Excédent de fonctionnement compris, les dépenses prévisionnelles globales atteignent 429 165 € contre 401 303 € en 2012 € (+ 6,94%) pour correspondre aux recettes globales qui augmentent donc dans les mêmes proportions.

RECETTES FONCTIONNEMENT			
Nature	2012	2013	Variation
Atténuation de charges et remboursements divers	- €	- €	
Produits divers (dont cantine)	37 500,00 €	38 700,00 €	+3,2%
Impôts locaux et taxes	188 324,00 €	201 215,00 €	+6,84% (1)
Dotations de l'Etat	110 000,00 €	105 321,00 €	-4,25%
Revenus des immeubles et excédents	60 000,00 €	60 000,00 € (2)	
Produits exceptionnels	1 000,00 €	2 000,00 €	+100%
<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>396 824,00 €</i>	<i>407 236,00 €</i>	<i>+2,62% (3)</i>
Excédent de fonctionnement (N-1)	4 479,87 € (2011)	21 929,17 € (2012)	+389%
<b>TOTAL</b>	<b>401 303,87 €</b>	<b>429 165,17 €</b>	<b>+6,94%</b>

- (1) Les impôts locaux varient de 6,84% sans que les taux communaux ne soient modifiés de sorte que cette hausse provient exclusivement d'une part de la revalorisation automatique des bases décidée par le législateur pour 1,5% mais surtout de l'apport de bases nouvelles liées aux constructions : (+ 3% pour la taxe d'habitation, + 4,5% pour le Foncier Bâti et + 6,3% pour la contribution foncière des entreprises). Le supplément de recettes en découlant est de l'ordre de 10 000 €.
- (2) Cette somme tient compte des loyers des immeubles loués à concurrence de 33 200 € et pour 27 000 € de l'excédent des budgets annexes, dont 11 000 € pour l'assainissement, 12 000 € pour le solaire et le solde se rapporte aux transports scolaires.
- (3) En définitive, les recettes réelles augmentent de 2,62 % (alors que nos dépenses effectives ne progressent que de 0,66 %) et en ajoutant l'excédent reporté de 2012 (21 929,17 €), le chapitre «recettes globales de fonctionnement» est en hausse de 6,94% soit près de 28 000 € en plus.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Capital	64 500,00 € <sup>(1)</sup>	FCTVA	20 700,00 €
Syndicat Electrification	6 050,00 €	TLE (Taxe d'aménagement)	5 350,00 €
Voirie	19 000,00 €	Subvention voirie	6 000,00 €
Lavoir	16 000,00 €	Subvention Lavoir	10 000,00 €
Locaux Techniques	17 000,00 €	Subvention Locaux techniques	8 500,00 €
Carte communale (supplément)	2 000,00 €	Transfert emprunt sur logement	33 600,00 €
Etude Grande Rue	6 000,00 €	Subvention logement	7 009,00 €
Travaux 2012 sur logement (transfert d'actif)	43 752,83 €	Virement section de fonctionnement	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>174 302,83 €</b>	Emprunt d'équilibre	3 143,83 €
		<b>TOTAL</b>	<b>174 302,83 €</b>

(1) Dont

remboursement accéléré sur 4 ans de l'emprunt sur la cantine de 80 000 €

N.B. : L'aménagement des locaux périscolaires, non prévu au moment du vote du budget, donnera lieu à une 'décision modificative' et le financement sera assuré à concurrence de 50 % environ par une subvention du conseil général et par le boni d'excédent de fonctionnement (différence entre 80 000 € et 90 000 € environ espéré).



## TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE PEYRIGNAC ET DES COMMUNES DU CANTON

	Taux 2013	Taux 2012	Variation
LA CASSAGNE	11,36%	10,76%	5,58%
CHATRES	11,12%	11,25%	-1,16%
CHAVAGNAC	12,96%	12,56%	3,18%
CONDAT SUR VEZERE	11,35%	10,81%	5%
LADORNAC	14,33%	12,98%	10,40%
LA FEUILLADE	12,47%	11,75%	6,13%
GREZES	12,20%	11,74%	3,92%
PAZAYAC	13,36%	12,47%	7,14%
SAINT RABIER	12,25%	12,46%	-1,69%
TERRASSON LAVILLEDIEU	10,54%	11,28%	-6,56%
BEAUREGARD	10,16%	9,77%	3,99%
COLY	7,38%	7,96%	-7,29%
PEYRIGNAC	9,16%	10,29%	-10,98%
VILLAC	10,85%	13,56%	-19,99%
<b>TOTAL</b>	<b>10,99%</b>	<b>12,76%</b>	<b>-13,87%</b>

Vous aurez compris que le taux des ordures ménagères va diminuer de 11%, passant de 10,16% en 2012 à 9,16% en 2013 ce qui, en la matière, nous situe parmi les moins imposés de notre communauté de communes excepté COLY. Une fiscalité qui baisse, ça mérite d'être signalé et on peut espérer encore mieux puisque vous avez été nombreux à acheter des composteurs ce qui veut dire que notre tonnage de déchets va encore diminuer ce qui correspond à l'objectif affiché par le SMD3. En effet, le syndicat chargé du tri a pour objectif «de réduire de 7% le poids des déchets des périgourdins d'ici 2015». Le syndicat a également redynamisé la campagne «stop pub» pour éviter que nos boîtes à lettres ne soient surchargées de publicités... qui finissent dans les poubelles.

Toutes les informations pour apprendre à mieux trier sont disponibles sur le site du SMD3 : [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr) et il convient de vous informer que les habitants de PEYRIGNAC font partie des bons élèves avec plus de tonnage trié en sac jaune et donc moins de volume de déchets ultimes.

Continuez dans cette voie, c'est notre environnement qui en bénéficie.



---

## **TRAVAUX DE L'EXERCICE 2013**

---

### **Aménagement du lavoir communal : ce chantier va démarrer dans le courant de l'été.**

Après appel d'offres, les entreprises les moins disantes ont été retenues par le conseil municipal. Il s'agit d'une part de l'association d'insertion Terrassonnaise " interm'aide" qui procèdera à l'enlèvement des tuiles et de la charpente (970 €). Précisément, la future charpente, de style ancien en chêne avec mortaises et tenons, sera confiée à l'entreprise OUSTALET à BADEFOLS pour 6 690 € H.T. et la couverture sera installée par l'entreprise LEBLOIS également de BADEFOLS pour 8 450 € H.T.. Il s'agit de deux "compagnons du devoir" de sorte que nous ne nous inquiétons pas pour la qualité des travaux.

Nous voulons ici adresser un remerciement tout particulier à Liliane BLANCHARD qui nous a donné les ardoises vieilles provenant de la maison familiale découverte pour restauration. Il s'agit d'ardoise traditionnelle comme le souhaitait l'Architecte des Bâtiments de France que nous aurions dû acheter et ce qui nous évite donc une dépense appréciable.

### **Locaux périscolaires**

La mise en place de la réforme des rythmes périscolaires nous oblige à mettre à la disposition des deux groupes qui seront constitués sur PEYRIGNAC deux locaux d'une surface suffisante. Nous disposons déjà de la salle des fêtes pour accueillir un groupe et du plateau scolaire pour des activités diverses (jeux et sports) ainsi que le gymnase et le stade voire au besoin tout autre bâtiment communal, sans exception, ce qui ne sera pas nécessaire. Cela étant, il est apparu que pour disposer, en sus de la salle des fêtes, d'un local adéquat, proche de l'école et suffisamment spacieux, la meilleure solution était d'aménager le local situé au-dessus de la salle de réunion aménagée dans l'ex local technique.

Cette pièce devra être prête pour la rentrée de Septembre. L'aménagement électrique et sanitaire (câblage, tuyauterie, radiateurs, lavabo, WC, chauffe-eau, raccordement à l'égout etc.) a été confié à l'entreprise LATOURNERIE de la Combe Ségeral pour 6 395 €. Les travaux de placo- plâtre, charpente, plancher, escalier extérieur, porte d'entrée etc seront exécutés par la SARL ROULAND pour 15 553 €. L'ouverture donnant sur le pignon sera réalisée par Daniel ROULAND pour 1 670 €. Il restera quelques tables et chaises à acheter, des placards de rangement à aménager ainsi qu'un revêtement de sol à installer.

Le conseil général alloue une subvention de 10 000 € et il est permis d'espérer quelques reliquats au titre des contrats d'objectifs ...

## **Voirie**

Au cours du premier trimestre, il a été procédé, comme chaque année, au curage de 2,3 kms de fossés sur la commune.

En matière de voirie, la première urgence concerne la route de CHÂTRES dont la réfection incombe normalement à la communauté de communes du Terrassonnais mais nous ne sommes pas prioritaires et surtout la dotation inscrite au budget communautaire n'est pas très élevée alors que la voirie communautaire dans son ensemble donne des signes de fatigue. Nous attendons donc le résultat de l'appel d'offres pour savoir si cette voie peut être prise en totalité, partiellement ou pas du tout.

Si l'issue s'avérait favorable pour cette voie au niveau de la communauté de communes, cela nous permettrait d'aménager en contrepartie la voie menant au Puy de capette depuis le lavoir. En effet, cette route est bordée de quelques constructions nouvelles et les aménagements réalisés lors du remembrement s'avèrent insuffisants. Une autre portion de voie devra être reprise, il s'agit d'un tronçon à l'arrière de la maison TIGNAC.

## **Aménagement de la "Grande Rue" (route du Lardin et place de La Bonnelle)**

Le dossier avance avec toutes les difficultés liées à ce genre d'opérations dans la phase d'élaboration et de validation des travaux à entreprendre.

C'est ainsi que l'architecte des monuments historiques a formulé quelques observations sur les aménagements proposés par le cabinet DEJANTE :

- le mur ancien bordant la propriété de Mr CHOZE devra être brossé et conservé dans son aspect actuel ; des murets en bordure des talus devront être construits en pierre de taille pour retenir les terres et créer des massifs floraux ;
- un cheminement piétonnier en castine à la place de l'accotement sera créé entre la boulangerie et la place de la Bonnelle de façon à accéder en centre bourg depuis La Bonnelle, à pied ;
- les aménagements de la place de La Bonnelle sont acceptés sauf la gloriette en fer.

Par ailleurs, dans les opérations entreprises en centre bourg, il convient désormais de prendre en compte les dispositions qui imposent d'élaborer au préalable un " plan d'aménagement des espaces publics", consistant notamment à passer en revue l'accessibilité aux bâtiments, espaces publics, commerces, trottoirs etc. Il va donc être créé un comité de pilotage (une formule à la mode) pour apprécier nos équipements, faire des préconisations et surtout nous retarder dans l'avancement de notre dossier d'aménagement. L'octroi des subventions pour cette opération est lié à la bonne exécution de ce plan d'aménagement confié au cabinet DEJANTE, moyennant une rémunération complémentaire bien sûr.

Le démarrage des travaux est donc envisagé pour le premier semestre 2014 et dépendra de l'évolution de ce dernier "chantier" administratif.



---

## **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

---

Comme indiqué ci-avant, la réforme des rythmes scolaires est programmée pour la prochaine rentrée scolaire dès lors que nous n'avons pas de motifs de différer sa mise en place. Ce processus a pu être organisé au travers de différentes actions et réunions avec nos interlocuteurs privilégiés en la matière, à savoir : les parents d'élèves, les enseignantes, les élus, le personnel communal et les habitants concernés qui ont répondu à notre appel.



Les grandes lignes de la nouvelle organisation mise en place sont les suivantes :

### **Horaires de classe et d'activités périscolaires**

#### **A PEYRIGNAC**

Il a été décidé de regrouper les activités périscolaires sur 3 jours sur la base d'une heure plutôt que  $\frac{3}{4}$  heure ce qui, en tenant compte du temps de préparation laissait trop peu de temps pour l'activité elle-même. Il est également nécessaire de disposer de plus de temps pour se rendre au stade ou au gymnase pratiquer les activités sportives.

Ainsi, ces activités seront organisées les lundis, jeudis et vendredis soir de 15h30 à 16h30 sachant que le mardi soir l'enseignement scolaire sera assuré de 13h30 à 16h30 avec, en dernière heure, des disciplines telles que l'E.P.S ou l'art visuel par exemple moins contraignantes.

Plus précisément, l'après-midi les activités scolaires se dérouleront comme suit :

- lundi : de 13h30 à 15h30 suivies d'1 heure d'activités périscolaires
- mardi : de 13h30 à 16h30
- jeudi et Vendredi : même programme que le lundi

N. B. : le jeudi soir de 15h30 à 16h30 auront lieu les «activités pédagogiques complémentaires» (APC) encadrées par les enseignantes.

#### **A CHÂTRES**

S'agissant d'enfants plus jeunes, la formule retenue est d'assurer le temps périscolaire immédiatement après la pause méridienne en débutant la sieste pour les «enfants de petite et moyenne section concernés». Pour les «grandes sections et certains de moyennes sections», les deux agents communaux et certains bénévoles exerçant dans des domaines accessibles aux enfants de cet âge assureront des interventions selon les plannings élaborés par le comité de pilotage.

La fin de classe interviendra à 16h30 et les enfants empruntant le bus de ramassage seront sous surveillance dans la cour pendant  $\frac{1}{4}$  d'heure.

### **Les activités périscolaires**

La présence des élèves à ces activités est facultative et les parents peuvent tout à fait reprendre leur enfant dès 15h30, sauf à CHÂTRES dès lors que ces activités ont lieu après la pause méridienne et que la fin des cours a donc lieu à 16h30.

De la même façon, le bus partant de PEYRIGNAC à 16h30, les enfants de CHÂTRES en classe à PEYRIGNAC participeront à ces activités sauf si les parents viennent les chercher à PEYRIGNAC à 15h30.

Cela étant, pour la bonne organisation des activités, il sera demandé aux parents, en tout début d'année scolaire, s'ils laissent leur enfant de 15h30 à 16h30 ou s'ils viennent le chercher.

Les activités proposées sont énumérées ci-après sachant que d'autres pistes sont encore à l'étude (yoga et peinture par ex).

Grâce à l'investissement de nombre de bénévoles, il peut être proposé 23 activités ce qui constitue un record et nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont accepté de s'investir.

En effet, il est difficile de faire appel à des professionnels rémunérés dès lors qu'il ne peut être offert qu'une heure de travail sur 3 jours ce qui n'est pas particulièrement attractif.

Nous connaissons bien les personnes qui ont donné suite à notre appel et nous répondons de leur parfaite moralité et ne doutons pas de leurs qualités pédagogiques.

De son côté, Fanny LACOSTE, agent qualifié dans de nombreux domaines gèrera un groupe chaque soir et un deuxième groupe sera encadré par un ou deux bénévoles.

Un groupe sera constitué autour de chaque classe en tenant compte du nombre limite d'enfants.

Les activités seront programmées par le «comité de pilotage» sur des périodes de 6 semaines correspondant aux cycles scolaires entre chaque période de vacances. Elles seront gratuites tant à CHÂTRES qu'à PEYRIGNAC.

### **Le Mercredi après-midi**

Il a été convenu avec le centre aéré et la municipalité de LA BACHELLERIE que les parents qui ne pourraient reprendre leur enfant à la fin des cours du mercredi midi bénéficieraient des services du "centre aéré", c'est-à-dire y prendre leur repas du midi et bénéficier l'après-midi des activités du centre aéré ; ceci chaque mercredi après-midi ou épisodiquement.

Ce dispositif est valable pour les élèves de CHÂTRES et de PEYRIGNAC.

### **Mise en place d'un comité de pilotage**

Pour organiser les activités périscolaires sur nos deux communes et élaborer le «projet éducatif territorial», il est souhaitable de faire participer toutes les parties concernées par le biais d'un «comité de pilotage» qui comprendra :

- le maire de chaque commune et l'adjoint aux affaires scolaires
- un représentant du corps enseignant et un suppléant
- deux membres titulaires et deux suppléants bénévoles assurant les activités périscolaires
- deux représentants des parents d'élèves de PEYRIGNAC et un pour CHÂTRES et autant de suppléants.
- un agent communal concerné sur chaque commune faisant fonction de secrétaire et de secrétaire adjointe.

### **Les activités proposées**

<b>ACTIVITES</b>	<b>NOM &amp; Prénom</b>
<b>Activité culinaire</b>	
Cuisine, Pâtisserie	Andrée Granger (Dédée) Colette Lajanche, Nicole Mancini
Découverte de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire	Aël Jacquel (diététicienne)
Eveil à la nutrition	Aël Jacquel (diététicienne)
<b>Activités éducatives</b>	
Aide aux devoirs	Christine Spindler, Fanny Lacoste
Correspondance avec une école anglaise	Christine Spindler
Instruction Civique	Nicole Mancini, Colette Lajanche, Serge Pédenon
Lecture, expression orale	Fanny Lacoste, Colette Lajanche, Nicole Mancini, Christine Spindler, Marie-thérèse Péquignot
Théâtre	Fanny Lacoste, Colette Lajanche, Nicole Mancini, Lou Hutrel, Marie-Thérèse Péquignot

<b>Activités manuelles</b>	
Canevas – Point de croix	Fanny Lacoste, Colette Lajanche, Nicole Mancini
Couture – Tricot	Fanny Lacoste, Colette Lajanche, Nicole Mancini
Décoration	Colette Lajanche, Nicole Mancini
Jeux de société	Fanny Lacoste
Loisirs créatifs : découpage, collage, origami	Fanny Lacoste
Pâte à sel	Fanny Lacoste
Peinture	Fanny Lacoste
Petit bricolage	Lou Hutrel
Poterie	Fanny Lacoste
<b>Activités plein air</b>	
Découverte de la faune et de la flore	Claire Liou, Christine Spindler,
Jardinage	Colette Lajanche, Nicole Mancini
Jeux de plein air	Fanny Lacoste
<b>Activité sportive</b>	
Hand-ball, football, basket, Athlétisme, etc...	Miguel Luis + Conseil général
<b>Eveil musical</b>	
Chants	Colette Lajanche, Nicole Mancini
Guitare	Lou Hutrel

En conclusion, nous allons mettre en place la réforme des rythmes scolaires de la meilleure des façons que nous le pourrons en pensant par-dessus tout à l'enfant sans autre considération. Notre souci est double :

- assurer la réussite scolaire de l'enfant en améliorant les rythmes scolaires notamment l'après-midi ou son attention chute ;
- faire découvrir de nouvelles activités de façon qu'il puisse, à sa convenance, se familiariser avec celles qui l'intéressent.



## **DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES**

A la demande des services postaux, des pompiers et autres intervenants, nous avons l'obligation de désigner les rues et lieudits pour qu'ils soient ensuite répertoriés sur GPS. Nous proposons les libellés suivants :

- Impasse de la Nuelle	Restaurant Le Marquee
- Chemin de la Nuelle	Ancien camping
- Les Vergnolles	Famille Perthuis
- Robinson	Entre CD 89 et autoroute
- La Bonnelle	G. Blanchard à Daniel Rouland
- Route des Perts	Atelier Rouland à Mr Trougnac
- Route du Chapelot	R. Mazelle au château
- Chemin de la Vergne	F. Laroche à maison Tignac
- Route de la Bacherie	Intersection boulangerie aux Ambulances AJC 24
- Route du Lardin	M. Matrat-Magneron / Didier à CD n° 89
- Chemin de la Chapoulie	Ancienne boulangerie - Villatte - lotissement La Vie - A. Reyjal
- Impasse des Magoberts	Boulangerie - Mrs Lafaye L - Dupuy

- Route de la Chapoulie	Mr Reynier - le Château - retour vers Mr Brégégère
- Impasse de la Vie	A partir maison Lacroze / Roche
- Place de l'Eglise	Autour de l'Eglise
- Route de Sinzelas	S. Lapouyade à Local communal
- Chemin de Grande Vigne	Du lavoir à Mr Dentrebecq
- Chemin Herrig	Immeuble Brazon à Lotissement Herrig
- Place de la Mairie	Autour mairie - multiple rural à Ecole
- Lotissement de la Chapoulie	Lotissement
- Route de La Brousse	Logements mairie à maison de Mr Lagorce
- La Brousse	Village
- Le Puy de Capette	Mr Lagrenaudie à Mr Chevalier
- Lotissement du Puy de Capette	Lotissement
- Les Monzies	Mlle Bellingard
- Route du Camping	A partir du stade
- Route du Combal	GAEC à Mme Bouyssou
- La Roche	Mr Charenton à Mr Soulages
- Les Andrieux	Mme Juppy - Mme Liebaut
- Chemin de Font Lioran	Mr Delteil à Mr Grau
- Route de Châtres	Mme Coudert (anc. maison Valade) au Château d'eau
- Impasse des Gourdoux	Mrs Rouzier - Ranoux
- Route du Bois Dijeu	Mr Latour à Mr Peyrissat
- Lotissement de Grande Boyne	Lotissement
- Lala	Mr Lajanche à Mr Simon
- Impasse de Chauffeloup	Mme Lagarde à Mr Duverdier, Mr Brillant
- Route de Serre	Mr Bernard à Mr Ursy
- Route de Cheyrat	A partir angle route de Serre jusqu'à Mr Marchive
- Cheyrat	Mrs Lafaye, Geynes, Seguy, Bergès
- La Tour	Mrs Norbelat, Tourraine, Sarlandie

Ces dénominations ont été élaborées par une commission municipale puis approuvées par le conseil municipal et in fine ont reçu l'aval des services postaux et notamment du préposé au courrier. En dernier ressort, elles vous sont soumises pour observations éventuelles à formuler dès que possible, puis ces appellations seront définitivement entérinées.

En dernier ressort, la mairie se procurera les plaques avec les noms de rues ou des lieudits ainsi que les numéros. Ces plaques seront installées par les agents communaux et les numéros vous seront remis pour être apposés sur chaque domicile.

---

## VIE ASSOCIATIVE

---



### **LE CLUB de L'AMITIE**

Le Club de l'Amitié a fêté ses 20 ans d'existence à l'occasion de son Assemblée Générale en offrant à ses adhérents un splendide spectacle digne des cabarets parisiens, présenté par la troupe des Papillons artistiques d'ANGOULEME.

Fidèle à ses principes fondateurs basés sur l'amitié, la convivialité et la diversité des adhérents, nous essayons de proposer des activités correspondantes. Les résultats de ce premier semestre tout en étant satisfaisants montrent que l'associatif perd de son intérêt dans l'esprit des générations qui devraient prendre la relève. Ce constat général est très regrettable pour la dynamique et le vivre ensemble de nos communes .



Nous soulignons la réussite de la journée Séniors Soyez Sport du 14 juin mise en place à la demande du Conseil Général et réalisée grâce à la participation active des associations communales : Amicale Laïque, Comité des Fêtes et notre club, du personnel communal, du maire et de la municipalité que nous remercions pour le prêt gracieux des locaux et matériels.

Nous remercions également toutes les autres personnes qui se sont investies et qui ont contribué à cette réussite dont notre restaurateur : Alain. Tout ceci donne une image positive de la commune à l'extérieur sachant que le point le plus remarquable c'est de voir les associations de la commune travailler ensemble en bonne intelligence.

Les voyages proposés se sont déroulés dans de bonnes conditions malgré une participation limitée. Notre feu de St. Jean du 24 juin et la fête de la musique avec la prestation à l'église des chorales de La Bachellerie et de Condat sont maintenant bien connus et suivis par un public d'habités. La sortie d'une journée le 28 juin à Miramont de Guyenne et Duras avec nos amis de LADORNAC a affiché complet .

*Nos prochaines activités au cours du deuxième semestre :*

- 14 juillet : Repas du club, le matin dès 10 heures exposition tableaux et de patchwork et vente d'objets faits mains vendus au profit du club. Le tout réalisé par nos adhérents. Le repas traditionnel sera préparé et servi par nos dévouées cuisinières.
- Du 14 juillet au 31 août le club est en vacances.
- Du 9 au 15 septembre, voyage en Roussillon.
- 4 octobre : Rassemblement des aînés du département à Bergerac.
- 19 octobre : Loto de la solidarité.
- 10 novembre : Repas avec dégustation de châtaignes blanchies et vin nouveau.
- 24 novembre : Thé dansant avec Christian ROQUE.

Nous vous rappelons, tous les jeudis à 14h30 les membres du club se retrouvent pour un moment d'amitié et de détente en toute simplicité.

Un bon conseil : mieux vaut vivre les aventures du club de l'intérieur et c'est donc bien volontiers que nous accueillons les nouveaux adhérents. Comme dit le proverbe adapté par nos soins , «plus on est de gais lurons, plus on rit !». Rassurez vous, une adhésion au club des aînés ne vous fait pas vieillir, ni rajeunir d'ailleurs, mais elle aide assurément à mieux vivre, et c'est déjà beaucoup ...



### **Amicale Laïque – Bilan saison 2012-2013**

**Théâtre :** Cette année encore, c'est avec toujours beaucoup d'enthousiasme et de plaisir que nous avons donné deux représentations de notre spectacle à Peyrignac.

Les enfants du primaire et de la danse sont allés divertir les personnes âgées de la maison de retraite de "La Roche Libère" pour leur plus grand bonheur!!

Les adultes ont de leur côté, donné une représentation à la salle des fêtes de St Rabier.

**Noël des enfants des écoles :** L'Amicale Laïque a apporté sa contribution au Noël des enfants scolarisés sur la commune de Peyrignac, en offrant des livres par le biais du Père Noël.

**Halloween, Pâques et Carnaval :** Nous avons permis aux enfants inscrits à l'Amicale Laïque de passer trois jours avec nous, pour des activités manuelles, des jeux et aller chercher des bonbons chez l'habitant pour Halloween. Ils se sont déguisés et ont défilés dans les rues pour Carnaval et sont allés chercher les œufs dans les bois de Lala pour Pâques.

Merci encore à tous ceux qui ont offert des bonbons aux enfants à ces occasions et à tous les bénévoles qui nous ont aidés.

**Voyage de fin d'année :** le 3 juillet, tous les enfants du théâtre et de la danse ont passé la journée à La Palmyre pour clôturer l'année. Une journée bien remplie à la découverte de tous les animaux, sans oublier les spectacles des otaries et des perroquets.

Le financement de cette journée est dû en grande partie à nos marchés de Noël, à nos ventes de potages de citrouilles et d'orties et de calendriers.

Merci à tous ceux qui ont participé à ces activités, en nous préparant des gâteaux, qui ont réalisé des décorations de Noël ainsi qu'aux habitants de Peyrignac qui ont visité nos différents stands.

**Randonnée du 1er mai :** Cette année encore, grâce à nos merveilleuses cuisinières, nous avons pu proposer un repas à l'ail nouveau à un prix défiant toute concurrence : 8 euros (apéritif et vin compris). Malgré un temps maussade, nous étions une cinquantaine à parcourir les chemins de notre village, à redécouvrir certains sentiers et bois et à profiter de la pause casse croûte.

Si vous voulez rejoindre notre groupe de bénévoles en septembre, que vous soyez parents, grands parents ou tout simplement un habitant de la commune souhaitant s'investir, n'hésitez pas à nous contacter : nous avons toujours besoin d'aide !

Nous faisons aussi un appel à vous pour récupérer des citrouilles, des pommes de terre, des tomates, des courgettes, vos anciennes décors de Noël et tout autre objet, afin de préparer les ventes de potages et les marchés de la nouvelle saison.



### **COMITE DES FETES**

L'association chargée d'organiser les festivités communales est toujours animée par André MOULIN avec un effectif globalement stable d'une trentaine de bénévoles, les quelques départs étant compensés par des arrivées de "sang neuf". Au cours des derniers mois, le comité des fêtes a organisé les manifestations habituelles.

En premier lieu, comme on ne change pas une formule gagnante, la fête du pain a été conçue comme les années précédentes avec l'après-midi réservé aux enfants désireux de s'initier à la fabrication du pain. C'est toujours un grand moment de voir le soin qui est mis à préparer la pâte et la joie qui illumine les visages après la cuisson. Un nombreux public s'est pressé à la boulangerie pour apprécier les techniques de fabrication et découvrir les nombreuses variétés de pain et de produits dérivés. Malgré un temps maussade le repas musical a encore attiré beaucoup de monde.

Le vendredi 5 Juillet comme tous les vendredis de l'été les marchés de producteurs ont repris du service pour la douzième année consécutive avec quelques producteurs de plus (écrevisses et pâtisserie avec Stéphane Lapouyade) et nous ne doutons pas que cette formule recueillera le même succès que les années précédentes. La qualité des produits fermiers proposés, les prix raisonnables, l'ambiance décontractée et les spectacles musicaux offerts devraient aider à chasser la morosité. Une date à retenir, le vendredi 02 août, soirée sanglier sur réservations dans les commerces, à la mairie ou auprès d'un membre du comité des fêtes.

Le Samedi 31 et Dimanche 1<sup>er</sup> septembre, la fête votive sera reconduite sur le même schéma que les années précédentes selon le principe qui veut que l'on ne change pas une formule qui gagne. Un appel est à nouveau lancé aux enfants afin qu'ils décoorent leurs vélos sous la houlette de Nadia. Pour le reste, le samedi après-midi : concours de pétanque, vélos fleuris, jeux et en soirée, repas moules frites avec animation. Le Dimanche : brocante, vide grenier toute la journée, messe chantée, et l'après-midi : banda puis feu d'artifice. Pendant toute la fête : manèges, autos, buvettes, plateaux repas.



### **PEYSI'QUAD EVASION**

L'association poursuit son chemin en participant aux différentes manifestations (fête de Châtres, Le Lardin et Peyrignac) et en apportant son aide à l'organisation de randonnées pédestres et VTT.

Les 22 et 23 Juin certains membres du club se sont retrouvés à Proissans (rando "La Salamandre") pour accompagner et éventuellement secourir les randonneurs et les vététistes.

Même participation à Châtres les 29 et 30 Juin pour la journée sportive (marche nordique, course à pied, randonnée) organisée par l'association "La tête c le pied". Les autres associations de la commune ont d'ailleurs aidé à cette manifestation et nous avons été remerciés pour notre engagement.

Le traditionnel repas " jambon à la ficelle" prévu le samedi 17 Août est reporté au samedi 24 Août.



## **Hand ball Club VALLEE VEZERE**

L'assemblée générale clôturant la saison s'est tenue récemment à MONTIGNAC sous la présidence de Patrick LAJOINIE, en présence de Mr AUBIN, Président du comité, des Maires de MONTIGNAC et de PEYRIGNAC et de l'adjoint aux sports de TERRASSON. Cette réunion statutaire est le moment privilégié pour d'une part faire le bilan de la saison qui vient de se terminer et qui présente de nombreux aspects positifs pour ce jeune club de quatre ans d'âge et qui s'avère être un bon cru et d'autre part élaborer des perspectives pour la saison prochaine.

En nombre de licenciés, le club compte 147 licenciés ce qui le place en sixième position dans la hiérarchie départementale avec une progression de 18 % par rapport à la saison précédente et plus 40 % sur deux ans.

Au nombre des satisfactions, il importe de signaler l'excellent parcours de deux équipes de jeunes avec deux titres de Champions de DORDOGNE pour les moins de 13 ans garçons et les moins de 15 ans filles en précisant que le club a explosé le nombre de ses licenciés dans les équipes de jeunes ; le hand ball jouissant d'une excellente image de marque véhiculée par les équipes de France masculines, championnes olympiques et féminine. La rançon de ce succès est que le club est à la recherche d'éducateurs et de dirigeants car il faut encadrer le mieux possible cette progression dans les effectifs.

Au niveau des jeunes, les satisfactions ne s'arrêtent pas là puisque les moins de 11 ans garçons ont joué la finale de coupe départementale et finissent à la deuxième place, les moins de 15 ans garçons finissent à la quatrième place dans une poule très relevée.

Pour ce qui est des équipes séniors ou deux équipes féminines étaient engagées et une équipe masculine, ces différentes équipes finissent toutes à la quatrième place de leurs championnats respectifs.

Au chapitre des difficultés rencontrées en cours de saison, il a trait à l'encadrement de l'équipe féminine avec un changement d'entraîneur en cours de saison ce qui a sans doute coûté l'accession à cette équipe talentueuse et le titre départemental.

Le club compte 25 joueuses séniors et 18 joueurs séniors et donc, comme a saison dernière, deux équipes féminines et une équipe masculine devraient être engagées ainsi qu'une équipe loisirs mixte.

S'agissant des équipes de jeunes, pour la prochaine saison, il a été décidé de créer une équipe baby hand ouverte aux trois-six ans et de maintenir les diverses catégories : moins de 9 ans mixte, moins de 11 ans mixte, moins de 13 ans garçons, moins de 15 ans garçons, une nouvelle équipe en moins de 18 ans filles. Deux équipes de moins de 13 ans et de 15 ans filles sont espérées avec l'apport de quelques licenciées supplémentaires.

Comme chaque année, le club participera à la fête des association de Terrasson le 14 Septembre ainsi qu'à la fête du sport de MONTIGNAC le 21 Septembre afin de faire découvrir ce sport aux jeunes dans la perspective de la prochaine saison. Le club s'attachera à conserver un binôme d'entraîneurs pour chaque équipe de jeunes ce qui demande beaucoup de bras mais c'est l'assurance d'un bon encadrement, d'autant qu'il faut former des arbitres.

Le nouveau conseil d'administration a été élu ; le président LAJOINIE souhaitant prendre un peu de recul c'est la secrétaire Bernadette CARRE qui lui succède, entourée d'une équipe de bénévoles qui est toujours à la recherche de bonnes volontés pour l'accompagnement des nombreuses équipes ou la participation aux commissions et aux activités du club. Toute information peut être obtenue au : 06 26 52 31 65.

# LE SAVEZ-VOUS?

La municipalité vous informe :

## **Le Débroussaillage :**

**L'article L131-10 du code forestier** stipule qu'«on entend par débroussaillage (...) les **opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies**. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.»

**L'arrêté préfectoral du 14 mars 2013** validant le règlement relatif à la protection contre l'incendie dans le département de la Dordogne énumère dans son **titre III** les obligations relatives au débroussaillage.

Ainsi, **pour toutes les constructions situées en zones boisées ou à moins de 200 mètres de ces zones, le propriétaire doit assurer le débroussaillage 50 mètres autour de ses constructions et 10 mètres de part et d'autre des chemins d'accès**. Ces obligations de débroussaillage **s'appliquent aussi dans les lotissements, les campings, les zones urbaines et aux abords de certaines voies routières et voies ferrées et des lignes électriques**.

## **Feu de végétaux :**

**L'arrêté préfectoral du 14 mars 2013** validant le règlement relatif à la protection contre l'incendie dans le département de la Dordogne **interdit les feux du 15 février au 10 mai et du 15 juin au 15 octobre à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes jusqu'à 200 mètres de ces terrains**.

**Cette interdiction est aussi valable pour tout ce qui crée des flammes, comme les barbecues**.

## **Les chiens errants :**

Selon l'article L 211-23 du code rural, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. Par arrêté municipal du **14 décembre 2009** les chiens doivent être tenus en laisse et identifiables et les déjections sont interdites sur la voie publique.

## **Réglementation sur les bruits de voisinages :**

**L'article 20 de l'arrêté préfectoral du 17 mai 1999** édicte que : «Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.»

## **L'élagage :**

Les articles 671 à 673 du Code civil relatifs à la réglementation sur l'élagage stipulent que lors de la pousse des arbres et des végétaux, il faut élaguer pour assurer leur entretien régulier et sécuriser les infrastructures, le voisinage et les usages alentours.

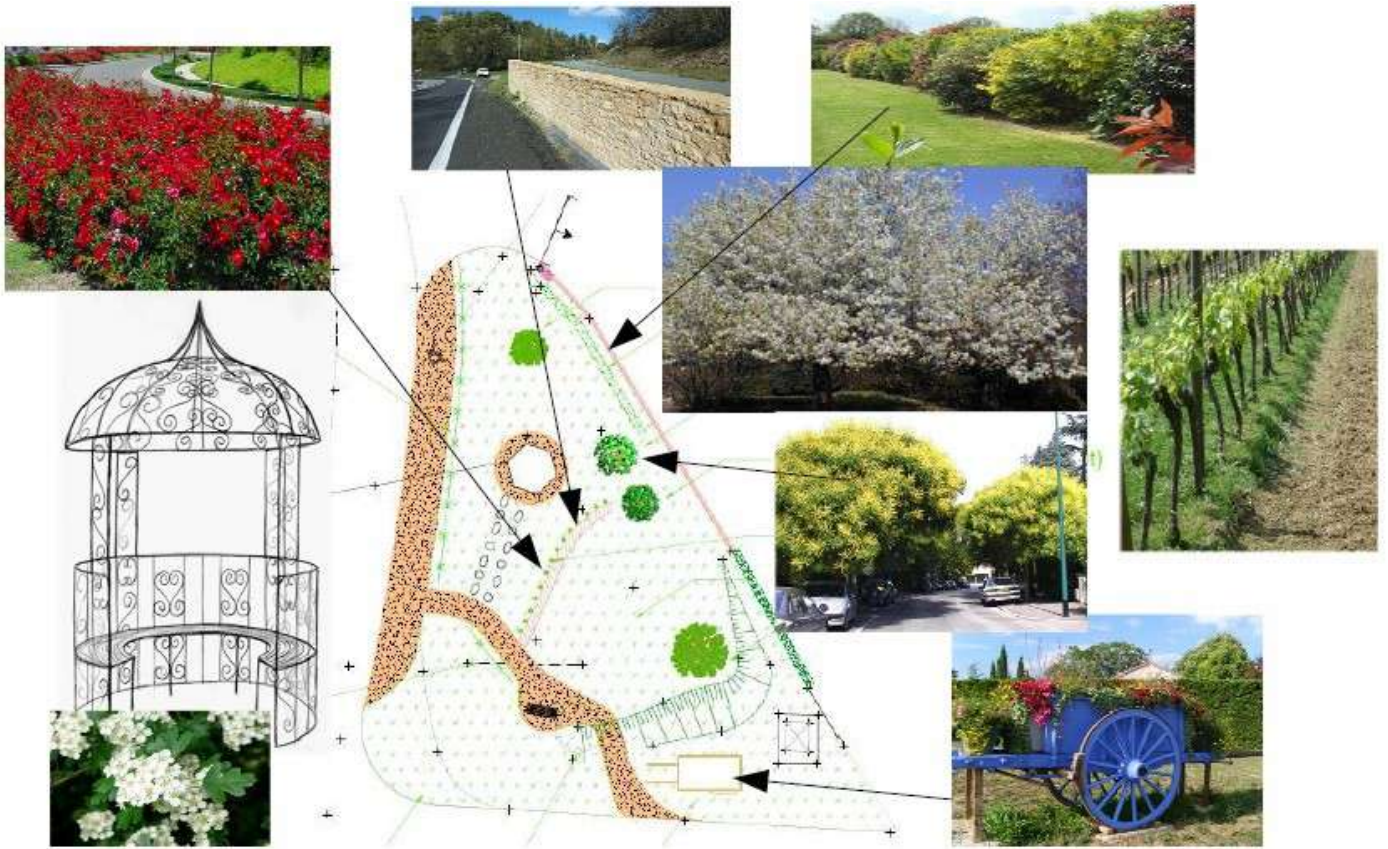
Les principaux points de réglementation :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.





Le lavoir comme vous  
ne le verrez plus

Projet d'aménagement place  
de  
La Bonnelle



Porcelaine et objets  
publicitaires

Jean-Charles GRANCHAMP

Tél. : 06 09 03 06 49

Site internet : <http://popcom24.fr>  
24210 PEYRIGNAC

**C R**  
**Les Compagnons Réunis**

**Georges LAFAYE**



Restauration monuments  
historiques  
ZA les Chasselines

**24210 LA BACHELLERIE**  
**05.53.51.59.31**



**Chemin de la Nuelle 24210 Peyrignac**

05  
53  
51  
59  
31



# CELINE

## Coiffure à domicile

Tél. : 06.89.04.06.14  
24210 PEYRIGNAC



**PERILAB**

Analyses sur site et au  
Laboratoire – Formation  
Conseils – Audits

LABoratoire analyses  
industrielles  
et environnementales en  
PERigord  
Analyses réglementées  
Contrôle Qualité  
Autocontrôle – Analyse en

**Patrick GOUGELIN**

Docteur d'université  
Expert en Sciences  
Analytiques  
Tél. : 06.07.32.72.19  
Perilab24@gmail.com

## AU TARAVELOU

### Bar - Restaurant

24210 Peyrignac

05 53 50 80 99

## Le Pain de Peyrignac

Cuit au feu de bois

Christian & Nicolas  
Delmas



24210 PEYRIGNAC

Tél : 05.53.50.63.39

Tél./Fax. : 05.53.50.80.92

## EPICERIE PEYRIGNACOISE

### Laëtitia REY



Epicierie – Produits frais  
Pain – Gaz - Tabac  
Livraison – Presse  
Point Poste



24210 PEYRIGNAC

Tél. : 05.53.50.70.19

## TAXI – AMBULANCES AJC 24

Transports toutes distances

Urgences 24h/24

Conventionné Sécurité

Sociale



**TAXI**

☎Taxi : 05.53.51.64.95 ou  
06.78.93.90.75

☎Ambulance : 05.53.50.20.17 ou  
06.83.78.85.26

## S.A.R.L ROULAND / FILS

Menuiserie bois / alu / PVC  
Aménagements de Combles  
Isolation – Electricité



24210 PEYRIGNAC

Tél./Fax : 05.53.50.64.83

Portable Menuiserie  
06.07.54.80.75

Portable Electricité  
06.22.19.41.97

## ROULAND Daniel

Tous travaux de plâtrerie

Maçonnerie - Peinture



Artisan

Portable : 06.09.87.44.19

La Bonnelle - 24210 PEYRIGNAC

## Camping La Garenne

Peyrignac Dordogne Périgord

Location et vente chalets, mobil home

Parcelle à l'année

Repas de famille avec hébergement

Ouvert à l'année

Tél. : 05.53.50.57.73

## Atelier Signéa

### ENSEIGNES SIGNALETIQUES

Spécialiste supports bois  
Découpe & gravure  
numérique

Signalétique et fléchage

Découpe adhésifs - Création, conseils

24210 PEYRIGNAC

Portable : 06.81.95.86.07

[www.signea.fr](http://www.signea.fr)